UNE CERTAINE IDÉE DE LA RURALITÉ

LETTRE D'INFORMATIONS Nº 63 - Avril 2021







Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil signalent l'arrivée du printemps, période du renouveau de la nature. Soyons attentifs à sa préservation et à sa protection. De nombreuses incivilités (déchets, masques et déjections canines) viennent malheureusement ternir cette belle saison qu'est le printemps. Je vous demande un effort collectif sur ce point.

Cette période est marquée pour les collectivités par le vote des budgets. Pour notre commune, ce fut fait le 8 mars dernier. La suppression progressive de la taxe d'habitation est évidemment une bonne nouvelle pour ceux qui en bénéficient ; cependant, elle enlève une marge de manœuvre importante pour les communes qui ont de moins en moins la main sur l'impôt local; il ne reste plus que les taxes foncières dont les taux, sur Saulon, ne bougeront pas en 2021. Côté collectivités, le produit anciennement apporté par cette taxe d'habitation est remplacé par un transfert d'une part collectée par le département sur le foncier bâti. Cependant, le montant de la recette tirée de cette compensation est figé et devrait le rester pour l'avenir...

Toutefois, nos indicateurs financiers restent bons, bien que l'État continue à réduire ses dotations. Notre budget va nous permettre d'assumer nos dépenses courantes, mais aussi d'investir pour le territoire. Tout d'abord, en préparation des chantiers futurs, nous avons programmé des études d'évolution pour plusieurs bâtiments municipaux : l'école du centre, la mairie, la salle des fêtes et les ateliers municipaux. Nous maintenons également notre soutien aux associations, aux actions sociales, à l'amélioration du cadre de vie; sur ce dernier point, cela sera visible prochainement...

Parmi les récentes décisions prises en conseil municipal, il y a le refus quasi unanime d'installation d'une usine de méthanisation sur notre commune. Le projet, porté par un prestataire privé, a fait l'objet de nombreuses réunions de travail, d'échanges, de contacts avec divers partenaires. La démocratie a parlé et les élus ont manifesté ainsi le souhait de préserver notre territoire et notre environnement, afin de préserver l'attractivité de notre commune.

Je tiens également à vous rappeler que vos élus sont toujours mobilisés à vos côtés en cette période de pandémie. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin!

> Pascal BORTOT Maire

Usine de methanisation...

...danger environnemental ou énergie d'avenir?

Réunis en conseil municipal le 1^{er} avril 2021, les élus saulonnais ont tranché d'installation d'une usine de méthanisation à Saulon-la-Chapelle!

En effet, après avoir rencontré à plusieurs reprises le porteur de projet (Engie Bioz), débattu en groupe de travail entre élus, pris des renseignements sur d'autres parties du territoire national et écouté des remontées d'opinions de la population, c'est un refus quasi unanime qui a été prononcé quant à cette implantation. Ailleurs, dans de nombreux cas, des critiques, voire des résistances, sont nées lors de projets de ce type. Là où ils sont déjà installés, les reproches visent les odeurs nauséabondes, le trafic routier plus dense, l'impact visuel sur le paysage, les risques de pollution, les accidents industriels, la sécurité alimentaire...

C'est fort de ces éléments, que les élus se sont forgés la conviction que ce projet ne devait pas s'implanter sur la commune. Par ailleurs, hormis le produit de la vente du terrain, aucune retombée économique n'était à attendre, ni d'emplois d'ailleurs. Saulon-la-Chapelle réaffirme, par cet acte fort, sa volonté de protéger ses administrés ainsi que son environnement. Saluons également le respect du processus démocratique qui a été à l'œuvre pendant ces réflexions: malgré des avis divergents, chacun a pu s'exprimer, l'information a circulé et la majorité l'a emporté.



CONSEIL MUNICIPAL 8 MARS 2021

...ce qu'il faut retenir

(le compte-rendu complet sur <u>www.saulon.fr</u> et sur les panneaux d'affichage)

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNÉE 2021 La réforme de la fiscalité directe locale sur les taxes qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités engendre des modifications importantes pour la fiscalité des communes.

<u>Taxe d'habitation</u>: Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) sera perçu par l'Etat en lieu et place des communes.

<u>Taxe foncière</u>: La part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties est transférée aux communes.

Cette réforme engendre moins de souplesse au niveau des communes qui ne peuvent désormais intervenir que sur les 2 taux des taxes foncières.

Le conseil municipal adopte les taux d'imposition ci-dessous pour l'exercice 2021

	Taux communal 2020	Transfert du taux du département 2020	Taux global communal 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,74 %	21 %	38,74 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,60 %	Néant	47,60 %

Un coefficient correcteur sera appliqué afin que cette opération soit sans incidence pour les contribuables.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL. Sous la présidence de M. Franck COUPECHOUX, le conseil municipal à l'unanimité vote et arrête les résultats définitifs 2020 qui se décomposent comme suit :

Investissement		<u>Fonctionnement</u>		
	Dépenses	633 760,55 €	Dépenses	735 184,80 €
	Reste à réaliser dépenses Recettes	44 007,31 € 464 472,30 €	Recettes	879 700,61 €
	Reste à réaliser recettes Déficit 2019 reporté	161 835,67 € 146 546,32 €	Excédent 2019 repo	orté 539 338,85 €
	Résultat de clôture de l'exercice			
	Investissement Fonctionnement Résultat global	- 198 006,21 € 683 855,66 € 485 849,45 €		



SUBVENTIONS – ATTRIBUTIONS 2021 Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

Désignation	Montant
Coopérative scolaire école élémentaire Saulon	1 260 €
Coopérative scolaire école maternelle "Layer"	1 200 €
Coopérative scolaire école élémentaire Barges	330 €
Association du foyer rural	3 150 €
Bicross club Saulonnais	1 250 €
Football Club SC	950 €
La Boule Saulonnaise	250 €
Subvention exceptionnelle	610 €
TOTAL	9 000 €

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021 Le conseil municipal, adopte le budget pour l'exercice 2021 comme suit :

Investissement

Dépenses 791 385,38 € (dont 315 834,57 € de déficit)

Recettes 791 385,38 €

Fonctionnement

Dépenses 1 024 933,41 €

Recettes 1 206 104,45 € (dont 485 849,45 € d'excédent)

QUESTIONS DIVERSES

Point travaux L'adjoint aux travaux fait le point sur l'avancement des travaux engagés sur la commune :

- le conduit de cheminée de l'appartement situé au-dessus de la mairie est restauré.
- un parking à vélos sera prochainement installé aux abords de la longère.
- les employés communaux continuent l'aménagement de l'accès de la zone de loisirs, notamment avec la pose d'un panneau "d'accueil" et la mise en place de bornes afin de délimiter la zone engazonnée.
- Les travaux de viabilisation du lotissement des Longs Champs devraient se terminer fin mars. M. BLOT fait part des questions concernant la gestion de l'eau dans le lotissement; il est répondu que selon les calculs réalisés par des ingénieurs hydrauliques, tout est prévu dans le lotissement pour la maîtrise de l'eau. Au niveau des parcelles, les futurs propriétaires doivent installer un bac de rétention. De plus, toutes ces buses et ces calculs concernent uniquement les 13 lots situés aux abords de l'avenue de la gare.
- dans un souci de propreté, de visuel et de dangerosité, des travaux de nettoyage des berges du canal de la Cent Fonts sont programmés en partant de la passerelle à proximité du plan d'eau jusqu'au gymnase.
- la société VEOLIA a fait une proposition de nettoyage des avaloirs de 2347 € HT pour 3 ans. Il est prévu le nettoyage d'environ une cinquantaine d'avaloirs par an. Les déchets seront recyclés et non déversés en décharge publique





Pourquoi ne faut-il plus tailler ses haies à partir du 15 mars?

À partir du 15 mars, et jusqu'à la fin du mois de juillet, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) recommande de ne plus tailler les haies ni d'élaguer les arbres, pour ne pas perturber la nidification des oiseaux. Un tiers de la population des oiseaux a disparu ces 15 dernières années. Alors protégeons les!

La Boule Saulonnaise : les boules, le cochonnet...mais aussi la pelle et le marteau !

Fabrice DESVIGNES, le président de la Boule Saulonnaise et son équipe ont finalisé l'installation des terrains de pétanque. Clôture, délimitation des terrains, gravillonnage etc. Tout est prêt pour accueillir les pratiquants dans de très bonnes conditions. Rappelons que le soutien financier de la mairie a permis la réalisation du gros œuvre de ces terrains.



AGENDA (prévisions, selon mesures sanitaires)

Lundi 3 mai - 19 h 00

Salle des fêtes : conseil municipal

Samedi 8 mai - 10 h 45

Mairie: commémoration fin 2ème guerre mondiale

Samedi 15 mai - 10 h 30

Salle des fêtes : accueil nouveaux habitants

Samedi 15 mai - 11 h 30

Salle des fêtes : accueil des bébés de l'année 2020

Samedi 22 mai - 10 h 00 Mairie : permanence avocat

Samedi 29 et dimanche 30 mai Zone de loisirs : compétition BMX

Samedi 12 juin - 10 h 00 Mairie : permanence avocat

Dimanche 20 et dimanche 27 juin

Salle des fêtes : élections départementales et

régionales



INFOS Pratiques

En raison de la mise en place du couvre-feu à 18 h, le secrétariat de mairie ferme à 18 h 30 au lieu de 19 h les mardi et jeudi.



SECRÉTARIAT DE MAIRIE 8 Rue du Foyer

21910 SAULON-LA-CHAPELLE



Horaires d'ouverture au public Mardi et jeudi : 14 h-19 h

Mercredi : 9 h-12 h Vendredi : 14 h-17 h



Tél: 03.80.79.14.30 Fax: 03.80.79.14.31



accueil.mairie@saulon.fr